

NOTRE OFFRE DE SERVICES PUBLICS EST DÉVELOPPÉE EN PRENANT APPUI
SUR UN PARTENARIAT AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TEL : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

RESSOURCES HUMAINES ET HANDICAP

L'offre de services publics du CNFPT



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

LES ENJEUX POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DES VALEURS À DÉFENDRE :

- assurer un recrutement ouvert aux personnes en situation de handicap
- garantir aux travailleurs handicapés une carrière équivalente à celle de leurs collègues
- recenser au sein de la collectivité territoriale les agents en situation de handicap et leur proposer des conditions de travail adaptées en vue de leur maintien dans l'emploi

DES RESSOURCES À MOBILISER :

- obtenir des financements du fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), en vue de proposer des aides techniques et humaines,
- favoriser l'expertise des organismes spécialisés dans le placement et l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap, en lien avec Pôle emploi et les Cap emploi.

DES APPROCHES TRANSVERSALES À CONSTRUIRE :

- intégrer la prise en compte du handicap à une gestion prévisionnelle des emplois au sein de la collectivité
- participer à la résolution des questions relatives à l'accessibilité des lieux publics, en liaison avec les services du patrimoine

Si la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances fixe des objectifs précis en matière d'intégration professionnelle des personnes handicapées, elle laisse aux employeurs publics l'entière responsabilité de définir leur politique en matière de ressources humaines. Cette définition stratégique ne va pas de soi et les collectivités rencontrent régulièrement des difficultés à déployer un projet qui réponde aux objectifs fixés par le législateur. Outre le défi d'impliquer, en interne, l'ensemble des agents et notamment les managers au sein d'une politique volontariste d'accueil des travailleurs porteurs de handicap, les coopérations avec les autres acteurs institutionnels comme le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Pôle emploi, Cap Emploi s'avèrent aussi nécessaires qu'exigeantes.

CINQ AXES STRATÉGIQUES POUR DISPOSER D'UNE POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES ET HANDICAP :

- définir et faire valider par les instances de la collectivité un projet de politique interne « ressources humaines et handicap » fondé sur un diagnostic préalable de l'emploi au sein de celle-ci ;
- identifier les partenaires externes et les référents internes, acteurs du pilotage du projet ;
- définir et mettre en œuvre les modalités d'accompagnement et d'intégration des travailleurs en situation de handicap ;
- sensibiliser l'ensemble des agents territoriaux, et notamment les encadrants, en leur facilitant une connaissance du handicap ;
- développer un dispositif d'animation durable de la politique « ressources humaines et Handicap » en évaluant les impacts de la mise en œuvre du projet.

Sur ces différents axes, le CNFPT propose aux collectivités et aux agents une offre de services publics globale pour agir activement à leur côté en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.



NOTRE OFFRE DE SERVICES PUBLICS

DES FORMATIONS

Ces actions sont à retrouver dans l'offre de formation 2013 :

• Formation « Chef de projet ressources humaines et handicap »

- 11 JOURS EN 6 MODULES :

Indiquer le code SX9XA lors de votre consultation de l'offre en ligne sur www.cnfpt.fr

- les dispositifs législatifs et réglementaires
- l'élaboration d'un diagnostic dans sa collectivité territoriale
- la rédaction du projet et sa validation par les instances de la collectivité territoriale
- la pré-validation des conventions de financement par le FIPHFP
- la mise en œuvre et le suivi du projet ressources humaines et Handicap
- bilan et perspective du projet

• Formation « Accueillir et intégrer un agent en situation de handicap dans son service » - 2 JOURS

Indiquer le code SX9XB lors de votre consultation de l'offre en ligne sur www.cnfpt.fr

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN COLLECTIVITÉS

À la demande des collectivités territoriales, le CNFPT peut vous accompagner dans la définition et la mise en œuvre du volet formation de votre politique « Ressources Humaines et Handicap » à travers l'organisation d'actions de formations sur mesure portant notamment sur l'accueil et l'intégration des agents en situation de handicap.

CALENDRIER

Ces services sont proposés depuis 2012 sur l'ensemble du territoire de façon cohérente, équilibrée et complémentaire aux collectivités et aux agents, en tenant compte de leurs problématiques (territoires, taille de la collectivité, champs de compétences, pratiques managériales, structure des effectifs, métiers...).

PUBLICS CONCERNÉS

- agents des services ressources humaines
- chef de projet Handicap dans une collectivité territoriale ou dans un centre départemental de gestion
- encadrants de proximité